

COMMUNE DE LUZE
CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 23 Mai 2020

Liste des présents:

STEIB Eric, DUHOUX Gilbert, DESGRANGES Fabien, SURLEAU Étienne, VUERLI Sandrine, VAILLAUD-PREVOT Émeline, WARTELLE Sylviane, TOZZI David, MONNIER Pascal, DERDAKA Djamila, GRESSARD Jean-Paul, ALBERT Françoise, ROESS Odile, LAURENCOT Loïc, VALLADONT Carole.

Ordre du jour:

- Installation du nouveau conseil municipal
- Élection du Maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Élection des adjoints
- Désignation des représentants dans les organismes extérieurs
- Indemnités de fonction
- Charte de l'élu local
- Délégations données au Maire par le conseil municipal
- Divers

Le Maire sortant Jacques Abry ouvre la séance à 10h00.

- Installation du nouveau conseil municipal:

Le maire sortant, Jacques Abry procède à l'installation du nouveau conseil municipal de la commune de Luze en effectuant un appel des différents membres. Ensuite, le conseil municipal est déclaré «installé».

- Élection du maire:

La délégation est donnée au doyen de l'assemblée, Gilbert Duhoux de procéder à l'élection du 1^{er} édile. Il fait un appel à candidature. Une seule candidature déclarée: STEIB Eric.

Le conseil municipal procède au vote à bulletins fermés.

Nombre de votants: 15 Votes exprimés: 14 Bulletin blanc : 1

Eric Steib est élu à la majorité des voix, Maire de la commune de Luze.

- Détermination du nombre d'adjoints: sur proposition du maire, le nombre de 3 adjoints est approuvé à l'unanimité par le nouveau conseil municipal.

- Élection du 1^{er} adjoint: Carole Valladont est la seule candidate déclarée. Le conseil municipal procède au vote.

Nombre de votants: 15 Votes exprimés: 14 Bulletin blanc :1

Carole Valladont est élue à la majorité des voix 1^{ère} adjointe

- Élection du 2^{ème} adjoint: Fabien Desgranges est le seul candidat déclaré. Le Conseil municipal procède au vote.

Nombre de votants: 15 Votes exprimés: 14 Bulletin blanc :1

Fabien Desgranges est élu à la majorité des voix 2^{ème} adjointe.

- Élection du 3^{ème} adjoint: Gilbert Duhoux est le seul candidat déclaré. Le conseil municipal procède au vote.

Nombre de votants: 15 Votes exprimés: 14 Bulletin blanc :1

Gilbert Duhoux est élu à la majorité des voix 3^{ème} adjoint.

- Charte de l' élu local: Eric Steib procède à la présentation et à la lecture de la charte de l' élu local.

- Indemnités de fonction:

Les indemnités de fonction du maire et des adjoints sont fixées en fonction du nombre d'habitants de la commune. Un montant fixé par l'état sert de base : 3889,40 euros.

Le Maire d'une commune de 800 habitants peut prétendre à un taux équivalent à 31% de cette base, soit 1205 euros. Il est proposé au conseil municipal de voter un taux de 18,10% concernant les indemnités de fonction du Maire et de 9% pour chacun des adjoints.

Les taux proposés au vote sont équivalents à ceux du précédent mandat.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité des voix.

- Présentation des différentes délégations extérieures: chaque membre du conseil municipal peut prétendre participer à différentes instances extérieures. Le maire présente les délégations et les conseillers pourront exprimer leurs vœux lors du prochain conseil.

- . Syndicat des Eaux de Champagne
- . SIED 70
- . CCPH: présentation des différentes commissions
- . Syndicat de la Luzine

il est également présenté au conseil municipal les différentes commissions et instances de

la commune de Luze.

- Délégations données au maire par le conseil municipal: sur proposition du maire, le conseil municipal lui donne à l'unanimité 2 délégations:

- Délégation autorisant le maire à la passation de contrats d'assurance
- Délégation concernant l'exercice d'actions en justice au nom de la commune ou la défense de la commune dans les intentions intentées contre elle.

Divers:

- Une réunion publique aura lieu prochainement. La date sera fixée en fonction des règles sanitaires de réunion.

Le Maire, Eric Steib clôt la séance à 12h00 après avoir rempli les procès verbaux.